

## Directives Pop

### 1. **Objet**

Les contributions sont accordées à des projets contribuant à promouvoir, à entretenir et à diffuser la culture club, la culture pop et la culture des jeunes.

### 2. **Dispositions générales**

- 2.1 La priorité est accordée aux orientations actuelles et novatrices de la musique. Les domaines du jazz et de la musique populaire sont exclus: ils relèvent de la compétence de la discipline «Musique» du Pour-cent culturel Migros.
- 2.2 Dans la mesure du possible, il s'agit d'accorder des garanties de déficit.

### 3. **Bénéficiaires**

- 3.1 Projets destinés à enrichir la culture pop locale, à lui donner de précieuses impulsions et présentant un caractère novateur.
- 3.2 Tournées suprarégionales (au moins 6 concerts dans 3 cantons différents). Le groupe doit s'être formé en Suisse. La demande doit être soumise deux mois avant le début de la tournée et au plus tard deux mois avant la fin de la tournée.
- 3.3 Les tournées à l'étranger ne sont soutenues qu'à titre exceptionnel car l'engagement à l'étranger du Pour-cent culturel Migros dans le domaine Pop passe majoritairement par «Swiss Music Export» (pour plus d'informations: [www.swiss-music-export.com](http://www.swiss-music-export.com)). Les directives suivantes s'appliquent: le groupe doit avoir été formé en Suisse. Le soutien est accordé si la tournée à l'étranger représente une opportunité déterminante pour la carrière des musiciennes et musiciens, groupes ou DJ et si (en règle générale) une autre institution apporte également une contribution de soutien.
- 3.4 Clips vidéo d'artistes déjà connus au niveau suprarégional.

### 4. **Activités non soutenues**

- 4.1 Reprises de tournées.
- 4.2 Productions de CD.
- 4.3 Tournées à caractère commercial.
- 4.4 Concerts de bienfaisance ou concerts uniques.
- 4.5 Infrastructures.
- 4.6 Périodiques sur les médias.
- 4.7 Achat d'instruments, de sonos, etc.
- 4.8 Les festivals de musique (Open-Airs) d'importance régionale relèvent de la compétence de la coopérative concernée ([http://www.kulturprozent.ch/g3.cms/s\\_page/52440](http://www.kulturprozent.ch/g3.cms/s_page/52440)).